

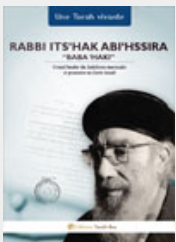


Traité Kritout

Michna 8 - Chapitre 6

מביאין מהקדש כשבה, שעירה;
מהקדש שעירה, כשבה.
מהקדש כשבה ושעירה, תורין ובגי יונה;
מהקדש תורין ובגי יונה, עשירית האיפה.
כיצד?
הפריש לכשבה או לשעירה,
העני,
יביא עוף;
העני,
יביא עשירית האיפה.
הפריש לעשירית האיפה,
העשיר,
יביא עוף;
העשיר,
יביא כשבה ושעירה.
הפריש כשבה או שעירה ונסתאבו,
אם רצה יביא בדמיהן עוף.
הפריש עוף ונסתאב,
לא יביא בדמיו עשירית האיפה,
שאין לעוף פדיון:

On peut apporter une chèvre avec [l'argent] consacré [pour le sacrifice d'expiation d']un agneau, et un agneau avec [l'argent] consacré [pour le sacrifice d'expiation d']une chèvre. De [même, on peut apporter] des colombes et des pigeons avec [l'argent] consacré [pour le sacrifice d'expiation d']un agneau et d'une chèvre, et un dixième d'épha [de fleur de farine] avec [l'argent] consacré [pour le sacrifice d'expiation de] colombes et de pigeons. Comment cela ? Si [quelqu'un a commis involontairement un péché pour lequel il est passible d'un sacrifice d'expiation à échelle variable, qui varie en fonction de la situation économique (voir



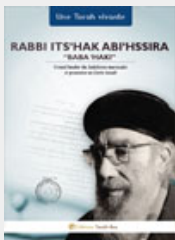
Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Vayikra 5,1–13 ; voir aussi 9a), et qu'il] a affecté [de l'argent] à [l'achat] d'un agneau ou d'une chèvre [et qu'il] est devenu plus pauvre, il peut apporter un oiseau, [et le reste de l'argent n'est pas consacré]. S'il est devenu [encore] plus pauvre, il peut apporter un dixième d'épha [de fleur de farine. De même], s'il a affecté [de l'argent] à [l'achat] d'un dixième d'épha [de fleur de farine et] qu'il est devenu plus riche, il apportera un oiseau. S'il devient [encore] plus riche, il offrira une brebis ou une chèvre. Si l'on a choisi une brebis ou une chèvre [comme offrande] et qu'elle a une tare, [il devra la racheter et apporter une autre offrande avec l'argent. S'il devient plus pauvre], il pourra apporter un oiseau avec son argent. [Mais si] l'on a choisi un oiseau [comme offrande] et qu'il a une tare, il ne pourra pas apporter un dixième d'épha [de fleur de farine] avec son argent, car il n'y a pas [de possibilité de] rachat pour les oiseaux.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions